

EXIGENCES À LA PLANÉITÉ SIA 251 (Édition 2008)

Pour la planéité des surfaces les tolérances suivantes sont valables

Distance de mesure m	0.4	1.0	2.0	4.0	10.0	
Différence acceptée en mm +	1	2	3	4	5	6

Contrôle de la planéité des chapes fines:

Le contrôle de la planéité peut être exécuté à l'aide d'une règle métallique posée sur deux points hauts de la chape. L'écart entre les points hauts définit la distance de référence en m. La position de la règle sur la chape peut être choisie librement. Pour les chapes à base de ciment, cette position ne sera pas à moins de 1 m des angles et de 0.5 m des bords des champs et des joints de dilatation. Le plus grand vide entre la surface de la chape et la règle donne l'écart de planéité négatif. La mesure est exécutée avec une précision de 0.5 mm, à l'aide de cales calibrées ou d'instruments de mesure de l'ouverture des fissures.

Le relèvement des bords est mesuré à l'aide d'une règle métallique de 1 m de longueur, posée horizontale à l'aide d'un niveau à partir de l'angle, du côté ou du joint de dilatation que l'on veut contrôler. On mesure le vide maximal entre la surface de la chape et cette règle. Il ne doit pas dépasser 5 mm. La mesure est exécutée avec une précision de 1 mm.